

Accessibilité du site Aveyron Ingénierie

Rapport d'audit RGAA

Date de publication : 30/09/2025

Sommaire

Introduction.....	3
Contexte.....	3
Conditions de réalisation de l'audit.....	4
Échantillon.....	4
Outils et environnements de test.....	4
Accessibilité des pages auditées.....	6
Synthèse des résultats.....	6
Synthèse des résultats par page.....	7
Note concernant les taux de conformité.....	8
Note concernant les éléments de non conformités cités dans ce rapport.....	8
Impacts utilisateurs.....	8
Synthèse expliquée des résultats de l'audit.....	9
Rappel des obligations de vos obligations légales.....	10
Description des erreurs d'accessibilité.....	11
Couleurs.....	11
Consultation.....	13
Points d'attention généraux.....	15
Images.....	15
Média.....	15
Présentation.....	15
Conclusion.....	16
Avis de l'inspecteur.....	16
Priorisation des corrections.....	16

Introduction

Contexte

Date de l'audit : 25/09/2025

Audit réalisé par : WS Interactive.

Ce rapport complète la grille d'audit réalisée pour le site « Aveyron Ingénierie ». Il vise à fournir une synthèse des non conformités relevées, afin d'orienter la correction des erreurs d'accessibilité du site.

L'audit a été conduit en suivant la méthodologie et les critères définis par le référentiel français RGAA 4, accessible à l'adresse suivante : [Site officiel des critères du RGAA](#).

Aperçu du site audité



Conditions de réalisation de l'audit

Échantillon de référence pour cet audit

Réalisé selon les critères A et double A (AA), l'audit a porté sur un échantillon de **13 pages** :

1. [Global Layout \(En-tête et pied de page\)](#)
2. [Page d'accueil](#)
3. [Actualités \(listing\)](#)
4. [Actualités \(détail\)](#)
5. [Page éditoriale type](#)
6. [Page Organigramme \(Notre équipe\)](#)
7. [Page Recherche \(résultats\)](#)
8. [Page Contact](#)
9. [Page Ressources \(fichiers\)](#)
10. [Page Mentions légales](#)
11. [Page Accessibilité](#)
12. [Plan du site](#)
13. [Page aléatoire 1 \(Adhésion\)](#)

Une grille d'audit est annexée à ce rapport, elle contient les résultats du contrôle de chaque page de l'échantillon au regard des critères de contrôle RGAA applicables.

Outils et environnements de test

La version utilisée pour réaliser les tests est la [version 4.1.2 du RGAA](#).

Les technologies utilisées sur le site sont les suivantes :

- HTML5
- CSS
- Javascript
- Drupal CMS

- Gestionnaire de paramètres accessibilité : AccessConfig (Access42)
- Gestionnaire de cookies : Orejime (Boscop)
- Lecteur vidéo : Youtube

Les outils suivants ont été utilisés pour vérifier l'accessibilité :

- [Colour Contrast Analyser](#), version 3.5.5
- [WCAG Color contrast checker](#), version 3.8.4,
- [Assistant RGAA](#), version 2.0.3,
- HeadingsMap (visualisation des titraillles),
- Stylus et bookmarklets.

La restitution des contenus avec les technologies d'assistance a été testée conformément à l'environnement de test décrit dans le RGAA 4.

Les tests standards ont été réalisés sur les navigateurs suivants :

- **Mozilla Firefox**, version 142.0.1 (64 bits)
- **Google Chrome**, version 140.0.7339.186 (Build officiel) (x86_64)

Environnements de tests et technologies d'assistance - Desktop

Quelques critères RGAA, notamment ceux de la thématique JavaScript, incluent des tests de restitution à effectuer sur des technologies d'assistance associées à des navigateurs et des systèmes d'exploitation.

- NVDA avec Firefox,
- Jaws avec Firefox,
- VoiceOver avec Safari.

Les tests effectués selon ces combinaisons (technologie d'assistance, système d'exploitation, navigateur) permettent de déclarer qu'un dispositif HTML / WAI-ARIA est "compatible avec l'accessibilité" tel que défini par WCAG.

Accessibilité des pages auditées

Le site présente un niveau général d'accessibilité **correct**.

Le niveau global de conformité relevé atteint **94,37 % de conformité** sur l'ensemble des pages auditées, avec 94,64 % de conformité au niveau simple A (A) et 93,33 % de conformité au niveau double A (AA).

Synthèse des résultats

Résultats de l'audit		
	C	NC
A	94,64 %	5,36 %
AA (Légal)	94,37 %	5,63 %
AAA	-	-

Résumé du tableau :

- Niveau de conformité A : 94,64 % (Non conforme : 5,36 %)
- Niveau de conformité AA : 94,37 % (Non conforme : 5,63 %)
- Niveau de conformité AAA : Néant

Les résultats ci-dessus représentent le niveau de conformité global tel qu'il doit être reporté dans la déclaration de conformité.

Le niveau de référence est le niveau légal AA.

Pour qu'un site soit déclaré conforme au RGAA, ce niveau doit être de 100%.

Les autres données sont indicatives.

Synthèse des résultats par page

	Résultats par page	C	NC	NA	% C
P01	Global Layout (En-tête et pied de page)	42	0	62	100,00 %
P02	Page d'accueil	54	2	49	96,43 %
P03	Actualités (listing)	36	0	68	100,00 %
P04	Actualités (détail)	42	1	63	97,67 %
P05	Page éditoriale type	44	2	60	95,65 %
P06	Page Organigramme (Notre équipe)	39	2	65	95,12 %
P07	Page Recherche (résultats)	40	0	66	100,00 %
P08	Page Contact	45	0	61	100,00 %
P09	Page Ressources (téléchargement de fichiers)	39	0	67	100,00 %
P10	Page Mentions légales	38	0	68	100,00 %
P11	Page Accessibilité	36	0	70	100,00 %
P12	Plan du site	36	0	70	100,00 %
P13	Page aléatoire 1 (10 % de l'échantillon minimal)	41	1	64	97,62 %

Résumé du tableau :

- **P01 – Global Layout (En-tête et pied de page)** Conforme : 42, Non conforme : 0, Pourcentage de conformité : 100,00 %
- **P02 – Page d'accueil** Conforme : 54, Non conforme : 2, Pourcentage de conformité : 96,43 %
- **P03 – Actualités (listing)** Conforme : 36, Non conforme : 0, Pourcentage de conformité : 100,00 %
- **P04 – Actualités (détail)** Conforme : 42, Non conforme : 1, Pourcentage de conformité : 97,67 %
- **P05 – Page éditoriale type** Conforme : 44, Non conforme : 2, Pourcentage de conformité : 95,65 %
- **P06 – Page Organigramme (Notre équipe)** Conforme : 39, Non conforme : 2, Pourcentage de conformité : 95,12 %
- **P07 – Page Recherche (résultats)** Conforme : 40, Non conforme : 0, Pourcentage de conformité : 100,00 %
- **P08 – Page Contact** Conforme : 45, Non conforme : 0, Pourcentage de conformité : 100,00 %
- **P09 – Page Ressources (téléchargement de fichiers)** Conforme : 39, Non conforme : 0, Pourcentage de conformité : 100,00 %
- **P10 – Page Mentions légales** Conforme : 38, Non conforme : 0, Pourcentage de conformité : 100,00 %

- **P11 – Page Accessibilité** Conforme : 36, Non conforme : 0, Pourcentage de conformité : 100,00 %
- **P12 – Plan du site** Conforme : 36, Non conforme : 0, Pourcentage de conformité : 100,00 %
- **P13 – Page aléatoire 1 (10 % de l'échantillon minimal)** Conforme : 41, Non conforme : 1, Pourcentage de conformité : 97,62 %

Note concernant les taux de conformité

Le taux de conformité global peut différer du taux de conformité par page, car un critère non conforme sur une seule page rend ce critère non conforme pour tout l'échantillon. Pour qu'un site soit entièrement conforme (100 % des critères applicables au niveau AA), chaque page doit donc avoir un taux de conformité de 100 %.

Note concernant les éléments de non conformités cités dans ce rapport

Ce rapport présente quelques exemples de non-conformités relevées lors de l'audit. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la grille d'audit complète.

Attention : cette grille ne liste pas toutes les occurrences pour chaque non-conformité. Par exemple, pour les images ou les documents bureautiques, seules quelques-unes sont indiquées.

Lors de la phase de correction, il faudra donc vérifier chaque page une par une pour repérer et corriger toutes les non-conformités des points cités.

Impacts utilisateurs

Les principaux profils utilisateurs impactés sont les **personnes aveugles** ou **présentant une altération de la perception des couleurs** (daltonisme partiel ou total).

L'impact utilisateur le plus problématique relève de l'**absence d'alternative accessible pour certains documents bureautiques**, privant les utilisateurs aveugles de tout accès au contenu des documents concernés.

Synthèse expliquée des résultats de l'audit

L'accessibilité a été prise en compte lors de la conception technique et graphique du site. Les bases techniques de l'accessibilité sont présentes, permettant la **navigation au clavier, l'adaptation des contenus selon le support et les préférences de restitution** (taille d'écran, de caractères, contrastes, attributs et balises permettant la lecture adéquate par les technologies d'assistance).

Les problématiques d'accessibilité sont concentrées autour du **contenu alimentant le site**. Elles concernent l'aspect **graphique et structurel** des contenus suivants:

- Cartes ;
- Infographies;
- Graphiques;
- Documents bureautiques au format PDF.

La non-conformité la plus bloquante concerne les **documents bureautiques PDF scannés**, empêchant toute tentative de lecture par les technologies d'assistance non pourvues de fonctionnalités de reconnaissance de caractères (OCR).

La **structure, le choix des palettes et associations de couleur** et les **métadonnées** des éléments graphiques et bureautiques sont également à revoir.

Ce sont ces points qui devront nécessiter une attention particulière et qui nécessiteront un travail de fond, de **reprise et formation des personnels amenés à contribuer au site**.

Rappel des obligations de vos obligations légales : mise en accessibilité, déclaration et affichage

En tant qu'organisme public, vous êtes responsable de la **mise en accessibilité** (obligatoire) de vos services numériques.

Vos obligations portent sur :

- La **réalisation des aménagements raisonnables** en vue de la **mise en accessibilité de vos outils et contenus**, et par extension, leur **mise en conformité totale** (100% de conformité vis-à-vis des critères du RGAA) ;
- La **publication d'un Statut de conformité** (non conforme par défaut, puis selon résultat d'un premier audit) accessible à minima depuis **la page d'accueil** de votre site ;
- La publication de votre **Page de Déclaration d'Accessibilité**, comprenant :
 - La mise à disposition un **Canal de signalement** (adresse mail ou formulaire de contact) dédié à l'**Accessibilité** ;
 - Le rappel des **coordonnées pour faire appel au défenseur des droits** (section "Voies de recours") ;
 - Le lien ou PDF de votre **Schéma pluriannuel de mise en conformité** (sur 3 ans) associé. Ce qui induit donc la **rédaction et publication d'un Schéma pluriannuel de mise en accessibilité** pour votre entité.

Ces éléments doivent être accessibles depuis la Déclaration d'accessibilité de votre site.

Le défaut de publication est passible d'une sanction financière de 25 000 € par publication, par site et par an. Le défaut d'accessibilité est désormais passible de sanctions financières renforcées, jusqu'à 50 000 euros renouvelables.

Textes de loi de référence :

- **Gouvernement Français**, *LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* et liens vers les décrets d'application. [en ligne] Disponible sur : www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017759074/ ;
- **Gouvernement Français**, *Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne*. [en ligne] Disponible

Description des erreurs d'accessibilité

Couleurs

Certains éléments graphiques ne transmettent certaines informations que par la couleur.

Exemple :

- **Pages missions** - Cartes et graphiques, désignant des zones géographiques ou des catégories de résultat uniquement par la couleur

Correction(s) :

Veiller à apporter les informations par différents biais, en couplant les approches (couleurs, indications écrites, icônes...).

- **Pour les graphiques** : lier la légende directement à son élément visé, en l'accolant, la liant d'un trait, ou en la positionnant directement dans son cercle dédié. Le lien doit être explicite, même sans association de couleurs.
- **Pour les cartes** : proposer une alternative accessible décrivant précisément les éléments véhiculées par la couleur (par exemple : les zones géographiques concernées).
- **En général** :
 - Ajouter des indications visuelles ne reposant pas sur la couleur (par exemple : des icônes, motifs, un jeu de bordures...);
 - Proposer des alternatives textuelles exhaustives et pertinentes ;
 - Proposer des alternatives accessibles à proximité directe du contenu non accessible (lien vers une page, ou un document tiers...)

Certains éléments graphiques porteurs d'informations ne disposent pas d'un contraste interne suffisant.

Exemples :

- **Accueil - Infographie des 12 étapes d'accompagnement** – Chiffres de numérotation en mauve sur blanc (Contraste de 1)
- **Actualités - Infographie Négawatt** – Les mots clés « Consommer moins » « Consommer mieux » et « Consommer autrement » ne disposent pas d'un contraste suffisant avec leur fond blanc
- **Page Eau et environnement** - Graphique « Typologie du parc des stations d'épuration en Aveyron » dont certaines couleurs ne sont pas assez contrastées (visibles) vis-à-vis de leur fond blanc (Jaune / Blanc – Contraste de 1)

Certaines couleurs utilisées pour désigner des éléments distincts (zones, variables) dans des graphiques ou cartes ne sont pas suffisamment contrastées entre elles.

Exemple :

- **Page Eau et environnement - Cartes et graphiques : contraste insuffisant entre les zones et éléments colorés distincts** - Exemple : Graphique « Graphique - Les typologies de missions « eau potable » en 2023 » dont les couleurs ne sont pas assez contrastées entre elles (Violet / vert)

Correction(s) :

Changer les associations de couleurs au contraste insuffisant.

- Modifier les couleurs par défaut pour atteindre les minimums requis ;
- Dans le cas d'éléments sur fond imagé, il est possible d'envisager la mise en place d'une bordure au contraste suffisant avec la couleur principale de l'élément, afin de créer un contraste suffisant;
- ou proposer à l'utilisateur **une version accessible, aux contrastes renforcés** ;
- Il est également possible de remplacer l'information par la couleur par d'autres signes distinctifs (icône, fonds à motifs...).

Informations et ressources utiles :

- **Contraste minimum souhaité de 3:1**
- **Outil de mesure :** [Colour Contrast Analyser](#) (logiciel TPGI) ou, en ligne :
 - webaim.org/resources/contrastchecker/
 - color.adobe.com/fr/create/color-contrast-analyzer

Consultation

Certains documents bureautiques ne sont pas nativement accessibles et ne disposent pas d'alternative accessible.

Exemples :

- **Page d'accueil** : PDF « Plaquette offre de services » (Offre de services Novembre 2023).
- **Page Notre équipe** : le PDF « Organigramme Aveyron Ingénierie » (01/07/2025).
- **Page Adhésion** : le PDF « Télécharger le modèle de délibération (PDF) »
- **Page Adhésion** : le PDF « Télécharger l'enquête adhérents de Mars 2024 (pdf 1.04 Mo) »
- **Page Adhésion** : le PDF scanné des statuts.

Correction(s) :

Assurer l'accessibilité des contenus présentés dans les documents bureautiques téléversés sur le site.

- Corriger le document en lui-même pour lui ajouter les métadonnées, balises structurelles et autres éléments nécessaires à l'accessibilité.
- ou **proposer une alternative équivalente** (page HTML, document structuré Word ou LibreOffice) qui soit accessible.

Correction recommandée : proposer une alternative accessible (page HTML, document structuré Word ou LibreOffice) reprenant l'ensemble des informations apportées par le document non accessible. **Le lien vers la version accessible doit être placé à proximité directe du contenu non accessible.**

Informations et ressources utiles :

Les documents bureautiques en téléchargement répondent à des critères

particuliers d'accessibilité que vous pouvez retrouver dans une documentation dédiée : accessibilite.public.lu/fr/rapdf1/index.html

Ressources pratiques :

- Outil [PDF Accessibility Checker](#) (PAC)
- Guide « [Créer des documents bureautiques accessibles](#) », sur Git, par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique français (SGMAP).
- Blog « [Accessibilité des documents texte](#) », par L'association Valentin Haüy (AVH).

Points d'attention généraux

Images

Images porteuses d'information

Définition : une image est considérée comme porteuse d'information lorsqu'elle apporte des éléments importants pour la compréhension du contenu qu'elle illustre ou complète.

Il devient alors indispensable de **retranscrire ces informations** pour qu'elles puissent être accessibles à toutes et à tous, y compris, par exemple, aux utilisateurs aveugles utilisant un lecteur d'écran.

Point d'attention :

Veiller à **toujours associer une alternative textuelle à toute image porteuse d'information** (Logo, Affiche, Carte, Graphique, Infographie, Photo apportant une information à son contenu lié...).

Cette alternative peut se faire:

- Par le biais du champ "**Alt**" (pour "Alternative textuelle") si la **description de l'image est courte** ;
- Par le biais du modèle "Image + Description" et de sa **description détaillée** si sa description est longue ;
- Ou par le biais d'un texte, voire d'un lien vers une page descriptive, placé à proximité de l'image.

Attention : bien que synthétique, la description doit être **pertinente** en reprenant **l'ensemble des informations importantes véhiculées par l'image**.

Média

La logique de l'**alternative textuelle s'applique également aux formats audio et vidéo** (Podcasts ; Vidéos parlantes).

Présentation

Ne pas utiliser de retours à la ligne pour créer du vide dans une page.

Conclusion

Avis de l'inspecteur

Ce site dispose d'une base d'accessibilité solide, qui doit cependant être entretenue. Il sera essentiel de veiller à la **qualité des contenus et des procédés de contribution au site pour en garantir l'accessibilité**.

Nous recommandons des audits partiels réguliers pour veiller au maintien des **bonnes pratiques et règles de contribution accessible**. Un plan de **formation continue à destination des équipes de contribution** serait également à envisager.

La fourniture de **gabarits de documents bureautiques accessibles** (Word, PDF...) serait un outil intéressant à mettre en place.

Priorisation des corrections

1. Création et/ou complétion des **alternatives textuelles d'images porteuses d'information** sur l'ensemble du site (cartes, graphiques...) ;
2. Mise en place d'**alternatives accessibles** aux **PDFs** et **documents bureautiques non accessibles** ;
3. Reprise des **créations graphiques aux contrastes de couleurs insuffisants**
 - a. Création d'alternative accessible
 - b. ou re-conception de l'élément graphique pour le rendre nativement accessible.